

Balade notariale en forêt privée

NOUVEAUTÉ

Pour qui n'a jamais été confronté au droit et à la fiscalité forestière, constituer un groupement forestier ou encore transmettre des bois et forêts n'a rien d'une balade. Le droit forestier est un droit de spécialistes. Cette formation, consacrée uniquement à la forêt privée, a pour but de vous donner les connaissances juridiques et fiscales essentielles pour vous permettre d'aborder sereinement les problématiques forestières auxquelles un notaire est susceptible d'être confronté.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Connaître les principaux dispositifs de défiscalisation forestière.
- Savoir l'essentiel sur le régime juridique et fiscal du groupement forestier.
- Avoir une vision globale des dispositifs fiscaux spécifiques aux bois et forêts et aux parts de groupements forestiers.
- Connaître l'existence des divers documents de gestion durable de la forêt, savoir ce qu'est un plan simple de gestion et dans quels cas un propriétaire forestier doit le souscrire.
- Connaître les principales règles en matière de coupes/défrichements/reboisements après coupe rase.

NB : Les droits de préférence et de préemption forestiers ne seront pas abordés dès lors qu'ils font l'objet d'une formation spécifique du CRIDON LYON.

NB2 : La formation se concentrera uniquement sur la gestion civile et fiscale des forêts privées à l'exclusion des forêts publiques dépendant du domaine de l'Etat ou appartenant à des collectivités territoriales.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Exposé théorique
- Cas pratiques / Étude de cas / Série d'exemples concrets
- Schémas de synthèse / Tableaux de synthèse
- Support visuel
- Rappel des principes



FORMATRICES

Sandrine BESSON et Léa CLAUDET
Juristes consultantes et Animatrices de formation du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Initié
Maîtrisant

OBJECTIF

- Devenir expert
- Rester expert

PRÉ-REQUIS

- Avoir déjà été confronté à la transmission de bois et forêts et/ou de parts de groupement forestier
- Avoir quelques notions de fiscalité



PLUS-VALUE

- Optimiser sa gestion des dossiers de transmission de bois et forêts et de parts de groupements forestiers.
- Savoir répondre aux principales questions de ses clients propriétaires forestiers ou savoir vers qui les orienter.



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1 DÉTENIR UNE FORÊT

- Plan simple de gestion et autres documents de gestion durable
- Règlements des coupes/défrichements/reboisements après coupe rase
- Propriété forestière et fiscalité (forfait forestier, DEFI forêt, IFI...)
- La détention à travers une structure sociétaire : le groupement forestier

2h30

2 TRANSMETTRE UNE FORÊT

- Transmission à titre gratuit d'une forêt et régime fiscal de faveur (dit Loi Sérot-Monichon)
 - transmission de bois et forêts
 - transmission de parts de groupements forestiers
- Vente d'une forêt
 - vente d'une coupe de bois sur pied
 - abattement supplémentaire pour le calcul des plus-values immobilières
 - régimes de plus-values applicables aux cessions de bois par un groupement forestier et aux cessions de parts de groupements forestiers

4h30